

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février 2026 à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil selon la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Monsieur BILLIG Alexandre
Madame BOUGUERRI Audrey
Monsieur DELMOND Max
Madame DOPPLER Valérie
Madame FONNE-PFISTER Raymonde
Madame FRAISON Stéphanie
Madame HEYER Laurence
Monsieur MARTIN Emmanuel
Monsieur RAPP Marc-Antoine
Monsieur SAUNER Jean
Monsieur SIMON Ralph
Madame UEBERSCHLAG Corinne

Absents excusés qui ont délégué leur droit de vote (conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Monsieur HELL Yannick donne procuration à Monsieur BILLIG Alexandre.
Monsieur VONACH Christian donne procuration à Monsieur DELMOND Max.

Après avoir salué l'ensemble des conseillers municipaux présents, nommé ceux qui se sont excusés, Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut délibérer. Monsieur le maire présente l'ordre du jour détaillé qui ne soulève pas d'observation.

Ordre du jour détaillé

1. Approbation du Procès-verbal du 04 février 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Affaires financières
 - 3.1. Budget Annexe Péri-scolaire
 - 3.1.1. Budget Primitif
 - 3.1.2. Suivi budgétaire des travaux d'extension de l'accueil péri-scolaire
 - 3.2. Budget Annexe Spittelfeld
 - 3.2.1. Budget Primitif
 - 3.2.2. Achèvement des travaux
 - 3.3. Budget Général
 - 3.3.1. Budget Primitif
 - 3.3.2. Prévision de virement du budget général au budget Annexe Péri-scolaire
4. Informations

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 04 février 2026 ne suscite aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du Conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Emmanuel MARTIN se porte candidat.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVENT la nomination de Monsieur Emmanuel MARTIN comme secrétaire

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget Annexe Péri-scolaire

3.1.1. Budget Primitif 2026 (Annexes 1, 2, 3, 4, 5)

Monsieur le maire expose aux conseillers les différentes dépenses et recettes du Budget Primitif 2026.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTENT par chapitre (fonctionnement et investissement) le Budget Primitif 2026 dont la balance est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

455 667,26 €

Dépenses 455 667,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 695 426,86 €

Dépenses 695 426,86 €

3.1.2. Suivi budgétaire des travaux d'extension (tableau en annexe 16)

Monsieur le maire informe de l'avancement des travaux qui suit son cours dans les délais prévus et le suivi budgétaire est conforme au budget prévisionnel.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, **APPROUVENT** le tableau en annexe résumant le suivi budgétaire.

3.2. Budget Annexe Lotissement Spittelfeld

3.2.1. Budget Primitif 2026 (Annexe 6, 7, 8, 9, 10)

Monsieur le maire expose aux conseillers les différentes dépenses et recettes du Budget Primitif 2026 ;

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTENT par chapitre (fonctionnement et investissement) le Budget Primitif 2026 dont la balance est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 18 865,19 €

Dépenses 18 865,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 116 174,58 €

Dépenses 116 174,58 €

3.2.2. Suivi budgétaire des travaux d'extension

Monsieur le maire informe que la finition des travaux est en attente de la construction de la microcrèche.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, **PRENNENT ACTE** de cette information.

3.3 Budget Général :

3.3.1. Budget Primitif 2026 (Annexe 11, 12, 13, 14, 15)

Monsieur le maire expose aux conseillers les différentes dépenses et recettes du Budget Primitif 2026.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTENT par chapitre (fonctionnement et investissement) le Budget Primitif 2026 dont la balance est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 1 036 533,02 €

Dépenses 1 036 533,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 1 296 036,89 €

Dépenses 1 296 036,89 €

3.3.2. Prévision de virement du budget général au budget Annexe Péricolaire

Monsieur le maire rappelle que l'amortissement en capital des emprunts souscrits dans le cadre du budget péricolaire pourra justifier un virement du budget général vers le budget péricolaire.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

ARRENTENT une somme de 25 000,00 € qui sera versée si besoin en fin d'année sous forme de subvention d'équilibre.

4. INFORMATIONS

Monsieur le maire informe les conseillers des sujets ci-après.

4.1. Rapports d'activité 2025 disponibles : Office National des Forêts et Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin

4.2. Honoraires pour la mission de médiation Goepfert/Goepfert/Stempflin et Commune : partage à parts égales soit 1 312,50 € à charge de la municipalité.

4.3. Organisation du bureau de vote : planning convenu entre les membres du conseil

4.4. Calendrier des procédures budgétaires 2026 : Monsieur le maire indique les dates de prises de décisions et les dates de transmissions de documents aux services concernés

La séance est déclarée close par Monsieur le maire à 20h30

Le secrétaire de séance

Emmanuel MARTIN



Le Maire

Max DELMOND